



## Absence à l'état des lieux de sortie

Par **tgz33**, le **25/05/2019** à **14:28**

Bonjour,

Suite à une mutation, je change de logement et je déménage de Rouen à Lyon. Lors de l'envoi de mon préavis, l'agence qui gère mon logement à Rouen m'a fixé un rdv pour l'état des lieux de sortie.

Cette date et cet horaire ne me conviennent pas, en effet j'aurai déjà déménagé à Lyon, je devrai donc me déplacer la veille en train (pas de possibilité d'arriver le jour même à l'heure prévue), prendre une chambre sur place, prendre une journée où je ne serai pas payé. Je n'ai personne à qui donner procuration pour faire cet état des lieux et qui puisse me représenter.

J'essaie depuis plus d'une semaine sans succès de faire déplacer ce rdv, tout d'abord en ayant fait une demande via mon espace client du site de l'agence, puis avec de multiples relances par téléphone qui n'ont rien donné. Impossible de joindre directement le service état des lieux, le service client me le refuse prétextant "ils n'ont pas de ligne directe".

Actuellement le manque à gagner de ma journée non travaillée ainsi que les frais engendrés pour me déplacer dépassent le dépôt de garantie, donc si l'intégralité de ce dépôt peut être mis en jeu, il est moins coûteux pour moi de ne pas me déplacer.

Quels sont les risques que j'encours à ne pas me déplacer pour cet état des lieux de sortie ?

Par **Visiteur**, le **25/05/2019** à **14:37**

Bonjour

Vous pouvez par exemple vous faire représenter...

<https://www.legalplace.fr/guides/procuration-etat-des-lieux/>

Par **janus2fr**, le **25/05/2019** à **16:26**

Bonjour,

Il est bien évident que vous pouvez exiger que l'état des lieux soit fait avant votre départ

définitif pour Lyon.

Si le bailleur ne vous répond pas au téléphone ou mail, il faut envisager la LRAR.

Et au pire, si aucun accord n'est possible, vous pouvez faire appel à un huissier à frais partagés qui se chargera de cet état des lieux.

Par **tgz33**, le **27/05/2019** à **17:09**

Merci pour vos réponses. J'ai enfin pu joindre le bailleur qui, il m'a fallu insister, celui ci ne peut déplacer le rdv.

En ce qui concerne la procuration, je n'ai personne qui puisse me représenter, je vais tenter de voir avec des voisins et/ou le gardien de la résidence, mais je doute d'arriver à une solution.

Je vais explorer la piste huissier, mais quoi qu'il arrive, je ne pourrai pas me déplacer en personne pour cet état des lieux.